

Paris, le 14 avril 2011

**Descriptif du programme de rachat par Imerys de ses propres actions
soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011**

I. Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour but de décrire les finalités et modalités du programme de rachat par la Société de ses propres actions qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011.

II. Nombre de titres et part du capital détenus par la Société

Au 14 avril 2011, le capital statutaire de la Société était composé de 75 474 155 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

A cette date, la Société auto-détenait 156 373 actions, soit 0,21 % du capital statutaire.

III. Répartition par objectif des titres détenus par la Société

Parmi les 156 373 actions auto-détenues au 14 avril 2011, 136 373 sont affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites et 20 000 à l'objectif d'annulation ultérieure.

IV. Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs du programme proposé à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions :

- en vue de l'annulation ultérieure des actions ainsi acquises par réduction du capital de la Société afin de compenser l'impact dilutif pour les actionnaires que pourraient avoir l'attribution d'options de souscription d'actions et/ou l'attribution gratuites d'actions,
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- dans le cadre de la participation des salariés à des plans d'actionnariat mis en place par la Société ou en vue de la livraison ou de la remise à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe d'actions résultant de l'exercice d'options d'achat ou de l'octroi d'actions gratuites,
- pour la remise ou l'échange d'actions à l'occasion, notamment, d'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- et de manière générale, à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par la réglementation en vigueur.

V. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital, prix maximum d'achat

- Part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 s'élève à 7 547 415 actions, représentant 10 % des actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2011.

- Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat serait de 80 euros par action.

Compte tenu du nombre maximum d'actions pouvant être acheté, le montant maximal ainsi consacré à ces acquisitions ne pourrait excéder 603,8 millions d'euros.

VI. Modalités des rachats

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé.

VII. Durée du programme de rachat

Le programme proposé a une durée de dix-huit mois à compter de l'approbation par l'Assemblée Générale du 28 avril 2011, soit jusqu'au 27 octobre 2012.

VIII. Bilan du précédent programme – tableau de déclaration synthétique

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 29 avril 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été présentées dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROGRAMME DE RACHAT EN VIGUEUR
Situation au 14 avril 2011

Pourcentage de capital auto-détenu :	0,21 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	171 627
Nombre de titres détenus en portefeuille :	156 373
- <i>dont titres détenus au titre de couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuites d'actions :</i>	136 373
- <i>dont titres détenus en vue de leur annulation ultérieure :</i>	20 000
Valeur comptable du portefeuille :	7 017 297 euros
Valeur de marché du portefeuille : <i>(sur la base du cours de clôture du 13 avril 2011, soit 53,44 euros)</i>	8 356 573 euros

La Société n'a pas eu recours à l'utilisation de produits dérivés.

Le présent descriptif a été transmis à l'Autorité des marchés financiers. Il est disponible gratuitement au siège de la Société : 154 rue de l'Université - 75007 Paris, et sur le site Internet de la Société (www.imerys.com - rubrique Le Groupe – Publications & Information Réglementée).